



## Lettre du Maire d'Octobre 2020

A un été merveilleusement ensoleillé succèdent les pluies et vents des bourrasques d'automne et de surcroît la pandémie nous rattrape.

Le Nord est dans le rouge, les mesures préfectorales se durcissent. La métropole est déclarée en mesures renforcées et proche du confinement. Autour de nous des communes comme Méteren et Bailleul imposent partout le port du masque.

Dans ce contexte, qui était hélas prévisible, **le conseil municipal réuni le 15 septembre a pris un certain nombre de sages décisions.**

Les associations peuvent reprendre leurs activités mais avec des protocoles sanitaires strictes et leurs assemblées générales sont limitées à 40 personnes. Toutes les manifestations sont annulées telles que l'exposition de peintures qui était fixée les 2 et 3 octobre, l'assemblée générale du Souvenir Français qui devait se tenir à Merris le 17 octobre, le tir à l'arc du 25 octobre qui devait rassembler environ 130 archets, le traditionnel banquet des aînés...

### **Autres mesures sécuritaires :**

A la demande de la préfecture le port du masque est obligatoire

- Dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées des écoles 15 minutes avant l'entrée des écoles et 15 minutes après la fermeture.
- Dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées des établissements recevant du public.

A la demande des parents d'élèves :

- Il sera interdit de se garer devant l'école maternelle. Le petit parking face à l'école sera réservé aux enseignants.
- L'accès à l'école niveau 2 est autorisé par la plaine sportive, accès par la rue du Docteur Maréchal.
- La sortie du lotissement du Moulin sera interdite face à l'école et s'effectuera rue de Strazeele côté cimetière.
- Enfin la pose de feux intelligents est étudiée aux abords de cette école.

Autant de décisions et de dispositions qui pourraient encore évoluer selon le développement de l'épidémie. Nous restons cependant résolument optimistes et motivés : notre feuille de route ne sera aucunement impactée.

Le conseil municipal a aussi désigné parmi ses membres la composition du Conseil d'administration du CCAS. Ont été élus à la représentation proportionnelle : Mme Dulongcourty Evelyne, Mme Vancayzeele Véronique, Mme Decoster Christine, M. Duriez Patrick, M. Citerne Denis, M. Leroy Jean-Alain (Le maire étant membre de droit).

COMMUNE DE MERRIS

**Quels seront les travaux à venir :**

Le 24 septembre, nous avons rencontré M.Grimber, Vice-Président de la CCFI et nous avons validé le programme de rénovation de nos routes communales. La rue du Paradis sera réparée avant la fin de l'année pour un coût estimé à 180.000€ TTC. Puis dans l'ordre en 2021 nous prévoyons la Copman straete et la Palyneck straete.

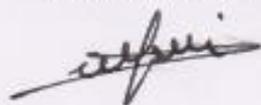
Le chantier du parc démarrera le 5 octobre.

Le renforcement de l'éclairage public par le solaire et le déplacement du coffret électrique situé à l'entrée du piétonnier rue du Moulin devraient être réalisés avant la fin du mois.

**Autres communications :**

- Veuillez noter que la CCFI a reconduit le dispositif d'aide à l'entretien et à la création de mares, ainsi qu'à la plantation de haies pour les exploitants agricoles.
- Le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France propose des animations sur le thème « les oiseaux du jardin » les 14, 31 et 5 novembre. Ces animations se feraient dans la commune. Si vous êtes intéressés merci de vous signaler en mairie.
- **Une bonne nouvelle**, le site internet communal créé par Paul Gruson, délégué à la communication informatique, est consultable en tapant sur votre ordinateur « commune de Merris ».

Bien cordialement, votre maire Yves Delfolie



PS : veuillez prendre connaissance du plan de circulation dans le lotissement du Moulin qui sera appliqué dès que la météo permettra le marquage au sol. La signalétique verticale sera réalisée lors de finition de la voirie.